

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du 2 mars 2023

Publié le : 08/03/2023

Membres du Conseil de Communauté en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Madame Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 46, 45.

La séance est ouverte à 18h02 et levée à 21h58.

Étaient présents : **Audeux :** Mme Françoise GALLIOU **Avanne-Aveney :** Mme Marie-Jeanne BERNABEU **Besançon :** Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à partir de la question n°5), Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. François BOUSSO, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Sadia GHARET, M. Olivier GRIMAITRE, M. Pierre-Charles HENRY (à partir de la question n°3), M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Karima ROCHDI (jusqu'à la question n°19 incluse), Mme Juliette SORLIN (à partir de la question n°5 incluse), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET (jusqu'à la question n°14 incluse), Mme Anne VIGNOT, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF **Bonnay :** M. Gilles ORY **Boussières :** M. Eloi JARAMAGO **Busy :** M. Philippe SIMONIN **Byans-sur-Doubs :** M. Didier PAINEAU **Chalèze :** M. René BLAISON **Chalezeule :** M. Christian MAGNIN-FEYSOT **Champagney :** M. Olivier LEGAIN **Champvans-les-Moulins :** M. Florent BAILLY **Châtillon-le-Duc :** Mme Catherine BOTTERON **Chaucenne :** M. Alain ROSET **Cussey-sur-l'ognon :** M. Jean-François MENESTRIER **Deluz :** M. Fabrice TAILLARD **Devecey :** M. Michel JASSEY **Ecole-Valentin :** M. Yves GUYEN **Fontain :** M. Claude GRESSET-BOURGEOIS **François :** M. Emile BOURGEOIS **Geneuille :** M. Patrick OUDOT **Gennes :** M. Jean SIMONDON **Grandfontaine :** M. Henri BERMOND **La Chevillotte :** M. Roger BOROWIK **La Vèze :** M. Jean-Pierre JANNIN **Larnod :** M. Hugues TRUDET (jusqu'à la question n°11 incluse) **Le Gratteris :** M. Cédric LINDECKER **Les Auxons :** M. Anthony NAPPEZ **Mamirolle :** M. Daniel HUOT **Mazerolles-le-Salin :** M. Daniel PARIS **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT **Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA **Nancray :** M. Vincent FIETIER **Osselle-Routelle :** Mme Anne OLSZAK **Palise :** M. Daniel GAUTHEROT **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET **Pirey :** M. Patrick AYACHE **Pouilley-Français :** M. Yves MAURICE **Pouilley-les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET **Roche-lez-Beaupré :** M. Jacques KRIEGER **Roset-Fluans :** M. Jacques ADRIANSEN **Saint-Vit :** Mme Anne BIHR **Saône :** M. Benoît VUILLEMIN (jusqu'à la question n°20 incluse) **Serre-les-Sapins :** M. Gabriel BAULIEU **Thise :** M. Pascal DERIOT **Thoraise :** M. Jean-Paul MICHAUD **Torpes :** M. Denis JACQUIN **Velesmes-Essarts :** M. Jean-Marc JOUFFROY **Venise :** M. Jean-Claude CONTINI **Vieilley :** M. Franck RACLOT **Vorges-les-Pins :** Mme Maryse VIPREY.

Étaient absents : **Amagney :** M. Thomas JAVAUX **Besançon :** M. Nicolas BODIN, Mme Nathalie BOUVET, M. Philippe CREMER, M. Abdel GHEZALI, Mme Valérie HALLER, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Carine MICHEL, Mme Françoise PRESSE, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Sylvie WANLIN **Beure :** M. Philippe CHANEY **Brailans :** M. Alain BLESSEMILLE **Champoux :** M. Romain VIENET **Chemaudin et Vaux :** M. Gilbert GAVIGNET **Chevroz :** M. Franck BERNARD **Dannemarie-sur-Crête :** Mme Martine LEOTARD **Marchaux-Chaudefontaine :** M. Patrick CORNE **Merey-Vieilley :** M. Philippe PERNOT **Montfaucon :** M. Pierre CONTOZ **Montferrand-le-Château :** Mme Lucie BERNARD **Noironte :** M. Claude MAIRE **Novillars :** M. Bernard LOUIS **Pugey :** M. Frank LAIDIE **Rancenay :** Mme Nadine DUSSAUCY **Saint-Vit :** M. Pascal ROUTHIER **Tallenay :** M. Ludovic BARBAROSSA **Vaire :** Mme Valérie MAILLARD **Villars Saint-Georges :** M. Damien LEGAIN.

Secrétaire de séance : M. Sébastien COUDRY.

Procurations de vote : M. Guillaume BAILLY à Mme Laurence MULOT (jusqu'à la question n°4 incluse), M. Nicolas BODIN à Mme Juliette SORLIN, Mme Nathalie BOUVET à M. Jean SIMONDON, M. Abdel GHEZALI à M. Sébastien COUDRY, Mme Valérie HALLER à M. François BOUSSO, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n°2 incluse), Mme Myriam LEMERCIER à Mme Marie LAMBERT, Mme Carine MICHEL à M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Françoise PRESSE à M. Nathan SOURISSEAU, Mme Karima ROCHDI à Mme Agnès MARTIN (à partir de la question n°20), M. Jean-Hugues ROUX à M. Yannick POUJET, Mme Claude VARET à M. Ludovic FAGAUT (à partir de la question n°15), Mme Sylvie WANLIN à Mme Marie ZEHAF, M. Alain BLESSEMILLE à M. Jacques KRIEGER, M. Gilbert GAVIGNET à Mme Catherine BARTHELET, M. Franck BERNARD à M. Jean-François MENESTRIER, Mme Martine LEOTARD à M. Jean-Marc BOUSSET, M. Patrick CORNE à M. Christian MAGNIN-FEYSOT, Mme Lucie BERNARD à M. Henri BERMOND, M. Claude MAIRE à M. Olivier LEGAIN, M. Frank LAIDIE à M. Denis JACQUIN, Mme Nadine DUSSAUCY à M. Jean-Paul MICHAUD, M. Pascal ROUTHIER à Mme Anne BIHR, M. Benoît VUILLEMIN à M. Daniel HUOT (à partir de la question n°21), M. Ludovic BARBAROSSA à M. Yves GUYEN, Mme Valérie MAILLARD à M. Fabrice TAILLARD.

Délibération n°2023/006429

Rapport n°45 - Pacte pour l'émancipation de la jeunesse de Planoise

Pacte pour l'émancipation de la jeunesse de Planoise

Rapporteur : Mme Marie ETEVENARD, Vice-Présidente

Inscription budgétaire
<i>Sans incidence budgétaire</i>

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de présenter le pacte pour l'émancipation des jeunes de Planoise constitué à l'initiative de la préfecture du Doubs et rassemblant les principaux acteurs institutionnels intervenant dans ce quartier, dont la Ville de Besançon et GBM. Il a pour vocation de proposer des actions novatrices dans le but d'émanciper les jeunes en leur donnant la liberté de l'avenir de leur choix.

Pour cela, cinq axes composent le pacte : « Découverte des métiers et des entreprises », « Emploi et insertion », « Diversification culturelle », « Accès à la santé », et « Famille et parentalité ».

Ce Pacte s'inscrit en anticipation du futur contrat de ville et à vocation à y être intégré.

Le préfet du Doubs a impulsé une réflexion partenariale autour de l'action des pouvoirs publics auprès de la jeunesse de ce quartier.

En lien avec les Collectivités Territoriales, l'Agence Régionale de Santé, Pôle Emploi, la Caisse d'Allocations Familiales et les associations locales, l'État a souhaité identifier des actions innovantes pour favoriser l'émancipation des jeunes de Planoise de la pression de l'économie souterraine notamment pour leur donner la liberté de construire l'avenir de leur choix.

Ainsi, le pacte pour l'émancipation des jeunes de Planoise concrétise la réponse commune des pouvoirs publics. Il s'articule en cinq axes : « Découverte des métiers et des entreprises », « Emploi et insertion », « Diversification culturelle », « Accès à la santé », et « Famille et parentalité ».

La Ville de Besançon portera et coordonnera les axes « Diversification culturelle » et « Accès à la santé » via ses élus en charge de la culture et de la santé comme pilotes.

Chaque axe se décline en plusieurs mesures puis en fiches actions qui auront vocation à se déployer au cours de l'année 2023.

L'État et les partenaires signataires piloteront collectivement le pacte pour l'émancipation des jeunes de Planoise via un comité de pilotage qui se réunira trois fois par an.

GBM est doublement concerné par ce Pacte :

- au titre de sa compétence économie
- au titre de sa compétence politique de la ville

Ainsi, GBM participera activement aux actions découlant des axes « Découverte des métiers et des entreprises » et « Emploi et insertion », en mobilisant notamment le dispositif « Cité de L'emploi » et en poursuivant sa participation active au Service Public de l'Insertion et de l'Emploi portée par le Département (notamment co pilotage du dispositif GSE SPIE).

La dynamique de la Cité de l'Emploi permettra de poursuivre les actions initiées avec les acteurs associatifs sur Planoise pour la mise en œuvre d'actions innovantes en direction des jeunes.

GBM sera également présent aux côtés de Pôle Emploi pour l'organisation d'une journée du numérique le 4 juillet prochain.

Le Pacte anticipe la mise en place du futur contrat de ville, qui comportera une dimension territoriale concrétisée par des projets de quartier. Les éléments figurant dans le Pacte seront donc intégrés dans la partie de ce futur contrat dédiée à Planoise.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- prend connaissance du présent rapport,
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer tout document se référant aux déclinaisons du pacte.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 113

Contre : 0

Abstention*: 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

Le secrétaire de séance,



Sébastien COUDRY
Conseiller Communautaire Délégué

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,



Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président

Pacte pour l'émancipation des jeunes de Planoise

Mardi 31 janvier 2023



Entre

- l'État représenté par le préfet du Doubs, Jean-François COLOMBET ;
- le ministère de l'Éducation nationale représenté par Monsieur Patrice Durand, inspecteur de l'Académie du Doubs ;
- l'Agence Régionale de Santé représentée par Madame Agnès HOCHART ;

et

- le Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté représenté par Madame Marie-Guite DUFAY, présidente ;
- le Conseil départemental du Doubs représenté par Madame Christine BOUQUIN, présidente ;
- la Ville de Besançon représentée par Madame Anne VIGNOT, Maire ;
- la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole, représentée par Madame Anne VIGNOT, Présidente et Monsieur Gabriel BAULIEU, Premier Vice-Président ;
- Pôle emploi représenté par Michel SWIETON, Directeur régional ;
- la Caisse d'allocations familiales du Doubs représentée par Lionel KOENIG.

Il est convenu ce qui suit,

Préambule :

Situé à 4 km du centre historique de Besançon, le quartier de Planoise a été conçu comme une ville nouvelle, entièrement séparée de la vieille ville. Ses premiers habitants sont arrivés en 1968. Y coexistent de grandes barres de logements sociaux, des immeubles de petite taille et même des maisons individuelles où 15 000 propriétaires, copropriétaires et locataires cohabitent. L'analyse démographique montre, comme on le constate souvent dans les quartiers prioritaires, une proportion plus importante des moins de 25 ans que la moyenne (41,5%).

Le quartier est délimité par deux grands axes routiers (RN 57 et RD 673) et connecté au reste de la commune grâce au tramway inauguré en 2014. Le quartier est doté d'équipements et établissements majeurs (maison de quartier, piscine-patinoire, gymnases, écoles, collèges, lycées, IRTS, etc) des commerces (trois centres commerciaux), des services (Pôle emploi, Maison France Services, médiathèque, CCAS, crèches, centres de loisirs, théâtre scène nationale, restaurants, commissariat de secteur, archives départementales).

De plus, son positionnement bénéficie de la proximité immédiate de la zone commerciale de Châteaufarine, du CHRU Jean Minjot et de la zone des Hauts de Chazal qui accueille notamment la Faculté de médecine de Besançon, le pôle santé et diverses activités tertiaires.

Malgré ces atouts et un fort dynamisme sur Planoise, force est de constater que les dispositifs existants ne sont pas encore en mesure de réduire inégalités sociales entre ce Quartier prioritaire de la Ville et les autres quartiers, et ce pour plusieurs raisons. Premièrement, les personnes les plus vulnérables, éloignées de l'emploi ou en sortie négative (parfois répétitive) de dispositifs d'insertion, sont en réalité difficilement atteignables. Ensuite, les dispositifs, très nombreux, sont illisibles pour les habitants. Enfin, le cloisonnement entre les différents acteurs publics aboutit à un pilotage plus difficile.

Après les événements difficiles ayant abouti à la mort de deux jeunes de 15 ans, à l'été et au mois de décembre 2022, nous, pouvoirs publics, nous sommes tous réinterrogés sur notre pouvoir d'action. Un travail de réflexion, avec des discussions franches et approfondies, a été lancé avec tous ceux qui œuvrent au quotidien dans le quartier : élus, services, bailleurs sociaux, conseillers citoyens, associations autour de la question suivante.

« De quoi les jeunes de Planoise ont-ils besoin ? »

Les services de police sont mobilisés sur la recherche des délinquants et sur la sécurisation générale du quartier. Toutefois, l'action des pouvoirs publics ne peut se limiter à cela. Notre volonté est aujourd'hui de proposer des actions innovantes pour émanciper les jeunes de Planoise de la pression de l'économie souterraine et de la violence pour leur donner la liberté de construire l'avenir de leur choix, en étant plus réactifs et proches des attentes des habitants. Un plan d'action, réparti sur cinq thématiques, tourné vers l'intervention humaine et sociale concrétise cet engagement. Il porte à la fois sur la découverte des métiers et des entreprises, l'insertion professionnelle, l'ouverture culturelle, l'accès à la santé et l'accompagnement à la parentalité. Nous faisons le choix volontariste de lancer un dispositif innovant, plus adapté aux besoins et aux spécificités du quartier et de ses habitants.

Notre ambition est que chacun et chacune puisse s'émanciper et vivre mieux, sans barrières.

Ce dispositif permet une réflexion de fond et une approche globale de la part de l'ensemble des acteurs publics qui affirment une volonté de travailler en transversalité pour faire aboutir ce projet majeur et fondamental. Cette transversalité est justifiée par la nécessité de mieux articuler entre eux les domaines de l'action publique, et aussi par le souci de promouvoir largement cet enjeu social en l'incorporant dans l'ensemble des domaines d'action publique.

De plus, conformément aux orientations gouvernementales, l'égalité femme homme et la prise en compte des situations particulières des publics féminins dans les quartiers prioritaires est un enjeu transversal qui irrigue l'ensemble des politiques publiques et auquel une attention toute particulière sera apportée.

Article 1. Objet :

Le présent pacte fixe les orientations stratégiques ainsi que le plan d'action du pacte pour l'émancipation des jeunes de Planoise comprenant le calendrier, les modalités d'organisation, de financement et d'évaluation.

Article 2. Analyse :

Il y a 20 ans, la dégradation constante des indicateurs sociaux, le délitement du lien social ainsi qu'une délinquance à la fois plus forte et plus violente que sur le reste de la ville ont conduit à parler de « point de bascule » débouchant sur des mesures fortes. Désormais, l'action de l'État et de ses partenaires repose sur quatre piliers majeurs : la sécurité, le renouvellement urbain, l'éducation et l'emploi. Au cœur de cette action réside un dialogue permanent avec les habitants et une présence renforcée et coordonnée des acteurs publics.

Tirant les leçons des évolutions récentes et s'appuyant sur les progrès réalisés dans le cadre de la cité éducative et de la cité de l'emploi, nous voulons anticiper le futur contrat de ville en proposant un « pacte pour l'émancipation des jeunes de Planoise » associant tous les acteurs (État, collectivités, pôle emploi, missions locales, associations...) sur tous les axes de cette émancipation (insertion économique, découverte des métiers, diversification culturelle et accès à la santé).

L'État, garant de la sécurité de tous, est attentif à la situation dans l'ensemble des quartiers prioritaires du département. Concernant Planoise, nous constatons des troubles à la tranquillité publique, classiques aux grands ensembles urbains. Il s'agit de nombreux rassemblements et dégradations des parties communes d'immeubles et sur certains espaces publics, des rodéos urbains, de trafics de stupéfiants et enfin d'occupations illégales d'appartement.

L'État a accéléré son action pour la sécurité des habitants en désignant Planoise comme Quartier de Reconquête Républicaine (QRR) et en lançant l'expérimentation de la police de sécurité du quotidien (PSQ) avec la création, début 2019, du Groupe de Sécurité et de Proximité (GSP), aujourd'hui composé de 14 agents, et l'implantation d'un commissariat de secteur sur le quartier. Depuis le printemps 2022, le partenariat avec l'ensemble des acteurs de Planoise concernés par les problématiques de sécurité s'est particulièrement renforcé. Aussi, les opérations de lutte contre les rodéos, les points de deal et anti-squat se multiplient et portent leurs fruits. Les phénomènes de violences par armes à feu, touchant un public de plus en plus jeune, appellent une réponse de l'État ferme pour sortir de cette spirale de la violence alimentée par les trafics en tous genres. Une coopération exemplaire a été mise en place avec l'autorité judiciaire.

Le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) porté par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine prévoit la transformation profonde de nombreux quartier prioritaires sur le territoire national dont Planoise. L'objectif est d'intervenir fortement sur l'habitat et les équipements publics, pour favoriser la mixité dans les territoires. Grâce à une enveloppe de 64 millions d'euros, nous pourrions travailler pour augmenter la diversité de l'habitat, adapter la densité du quartier à son environnement et aux fonctions urbaines visées, consolider le potentiel de développement économique, renforcer la mobilité des habitants. En phase avec les enjeux actuels, nous visons ensemble l'efficacité énergétique et contribuons à la transition écologique du quartier. Des aménagements urbains et des programmes immobiliers de qualité permettront aux habitants de se réapproprier cet ensemble urbain. Nos concitoyens de Planoise pourront ainsi être fiers de leur quartier. Concrètement, ce projet consiste à mener des opérations de résidentialisation, permettant de séparer clairement les domaines publics et privés, de démolitions d'immeubles et de relogement des familles, favorisant un parcours résidentiel positif.

Nous nous engageons à mobiliser l'ensemble des politiques de droit commun et des services publics, ainsi que des moyens d'intervention spécifiques pour les habitants de Planoise.

Nous constatons un réseau scolaire dense avec 16 écoles accueillant 2 684 élèves (le quart des effectifs de la ville), deux collèges pour 1 022 élèves, un lycée d'enseignement général (Victor Hugo) et un lycée professionnel (Tristan Bernard). Malgré un nombre d'infrastructures suffisant, des retards scolaires sont à signaler (19 % en 6e et 24,3 % en 3e). Cela correspond au double des indicateurs municipaux.

Au sein du contrat de ville, conclu entre l'État, Grand Besançon Métropole (GBM) et leurs partenaires, près de 700 000 € sont orientés vers une cinquantaine d'acteurs. Le programme de réussite éducative, mesure phare, qui bénéficie pour 80 % aux élèves de Planoise. Ce programme comprend notamment des actions de lutte contre le décrochage scolaire, de soutien à la fonction parentale, de prévention des conduites addictives ou d'éducation à la citoyenneté.

Le quartier a par ailleurs été retenu pour déployer une « cité éducative », financée à hauteur de 350 000 € par an par l'ANCT. Elle vise à assurer la complémentarité des dispositifs existants en faisant converger les acteurs de l'éducation, les parents et leurs enfants dans les parcours de vie autour de l'école.

Enfin, parce qu'une partie des jeunes scolarisés à Planoise grandissent dans des familles n'offrant pas un cadre sécurisant, Monsieur le Préfet souhaite que soient offertes, dès le début de l'année 2023, des places dans les internats de l'Éducation Nationale du département à ces jeunes, du CM2 à la 3e. Il s'agira de leur permettre d'étudier dans les meilleures conditions possibles pour favoriser leur réussite scolaire, de s'épanouir dans une activité sportive et/ou culturelle, de développer leur citoyenneté ou encore de bénéficier d'une alimentation saine et de qualité.

Le chômage est une difficulté structurelle pour les habitants du quartier, qui compte 2 842 demandeurs d'emploi, dont plus de 500 jeunes, et 29 % des 16-25 ans non scolarisés et sans emploi. Pourtant, la situation du marché de l'emploi s'est considérablement améliorée dans le département. Il faut que les jeunes de Planoise tirent parti de cette conjoncture favorable.

La « cité de l'emploi », expérimentée depuis 2021 et dotée de 100 000 €/an, repose notamment sur l'Agence Pôle emploi Planoise qui a déployé 6 conseillers supplémentaires sur ce territoire. Son programme d'actions annuel vise à renforcer la dynamique engagée envers les publics dits invisibles dans une dynamique d'« aller vers » et de mieux faire connaître les secteurs d'activités ayant des besoins en main d'œuvre.

78 sociétés sont par ailleurs engagées dans le PAQTE qui priorise les habitants de Planoise sur les offres de formation et d'emploi.

Le lancement des contrats d'engagement jeune (CEJ) offre également une opportunité unique de permettre à chaque jeune d'entamer un parcours d'insertion et de formation.

Le Doubs fait partie des 45 premiers territoires choisis pour expérimenter le service public de l'insertion et de l'emploi (SPIE). Depuis l'automne dernier, les acteurs de l'insertion travaillent à la co-construction d'un plan d'actions partagé dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté.

Pour une meilleure prise en compte du territoire et de ses spécificités, la participation des habitants à travers l'information (réunions publiques), la consultation et la concertation (conseil citoyen) est indispensable. Un dialogue permanent rapproche les élus, les professionnels et les citoyens afin de répondre aux inquiétudes relatives à la tranquillité publique ou pouvant émerger face aux opérations de transformation en profondeur du cadre de vie.

Article 3. Pilotage et gouvernance :

L'État et les collectivités territoriales sont chargés du pilotage du pacte pour l'émancipation des jeunes de Planoise. Pour ce faire, ils réunissent les signataires du présent pacte dans un comité de pilotage trois fois par an.

Le groupe de pilotage technique est composé des représentants techniques de chaque signataire du présent pacte qui se réunira chaque mois.

Cette équipe sera chargée de répondre au besoin fort de coordination et d'animation du territoire exprimé par les partenaires. Il lui reviendra de mener des actions liées à la découverte des métiers, la diversification culturelle et l'accès à la santé de ces jeunes. Il s'agit désormais d'aller au-delà des thématiques déjà mises en œuvre et de « ferrer » les jeunes de Planoise afin de s'assurer de leur orientation professionnelle, et leur insertion durable en tant que citoyens et jeunes actifs.

Article 4. Durée du pacte

Le pacte pour l'émancipation des jeunes de Planoise produira ses effets jusqu'au 31 décembre 2023. Il sera ensuite intégré au futur contrat de ville.

Article 5. Priorités du pacte pour l'émancipation des jeunes de Planoise :

Comme nous avons pu l'observer précédemment, les parcours scolaires des jeunes des quartiers ne leur permettent pas, souvent, de se constituer les ressources nécessaires à une insertion sociale et professionnelle réussie et durable. A cela s'ajoutent les phénomènes de discrimination (ethniques ou géographiques) ou d'auto-censure dont ils peuvent être victimes, ainsi qu'une certaine hésitation à sortir du quartier que ce soit dans un cadre scolaire, professionnel ou culturel. Dès lors, tout l'enjeu est de savoir comment favoriser cette insertion stable et durable pour tous. Il apparaît que l'éducation et l'expérience professionnelle constituent les éléments décisifs du capital humain, autrement dit les meilleures armes de protection de l'instabilité économique.

Dans cette perspective, nous avons établi qu'une approche globale pouvait permettre une prise de conscience, un « déclic » et susciter une volonté de s'insérer dans la société. Encore une fois, cet élément déclencheur est le fruit des possibilités qu'offrent les réseaux du jeune ou d'un accompagnement spécifique global sur les thématiques d'éducation, d'ouverture culturelle et d'hygiène et santé.

Article 6. Découverte des métiers et des entreprises :

L'accès à l'emploi serait le premier handicap à l'insertion des jeunes. Aussi, ouvrir les portes des entreprises et présenter les métiers grâce à un accompagnement continu et progressif en amont des choix d'orientation peut leur permettre de mieux élaborer un projet d'orientation quel que soit le parcours envisagé : poursuite d'études dans l'enseignement supérieur ou insertion professionnelle. L'action commune et renforcée de tous les acteurs concernés a pour objectif de lutter contre l'autocensure omniprésente sur les QRR et de susciter l'ambition scolaire des élèves qui permettrait un « déclic » plus précoce qu'actuellement vers un épanouissement personnel et professionnel.

A- Contexte et enjeux :

Avec la loi du 5 septembre 2018 « liberté de choisir son avenir professionnel » la Région s'est vu transférer une nouvelle compétence relative à la découverte des métiers et à la connaissance des formations qui y conduisent ; compétence qu'elle doit développer auprès des jeunes (collégiens, lycéens, étudiants, apprentis) en lien avec les actions mises en œuvre par les services de l'Etat. La Région Bourgogne-Franche-Comté agit au quotidien sur cette compétence en développant et consolidant les outils numériques innovants, en renouvelant l'information sur les enseignements et professions, en accompagnant les acteurs de l'orientation, les équipes éducatives et familles et en mobilisant les entreprises et les acteurs économiques ;

Le service relation école entreprise de la DRAFPIC (Délégation Régionale Académique à la Formation Professionnelle Initiale et Continue) accompagne les établissements scolaires dans le développement des actions école-entreprise. Depuis 2016, les comités locaux école-entreprise (CLEE) de l'Académie de Besançon déploient ce travail au niveau des réseaux d'éducation.

Ainsi, le CLEE des trois réseaux d'éducation de Besançon travaille avec les équipes éducatives des établissements scolaires et les entreprises afin de les aider à proposer des actions au plus près des acteurs locaux autour de différents axes tels que :

- le parcours Avenir ;
- l'image des métiers et des entreprises ;
- une meilleure connaissance mutuelle entre l'économie locale et le monde de l'éducation ;
- les stages en entreprise inscrits dans le cursus scolaire des jeunes.

Dans chaque collège du quartier de Planoise, un professeur est nommé référent école entreprise en collège (REEC). Ce professeur organise et coordonne des actions dans ce cadre.

Ainsi, chaque année, les deux collèges (Diderot et Voltaire) inscrivent leurs élèves à des actions de découverte des métiers répertoriées au catalogue des actions de relation école entreprise, disponible depuis la rentrée 2022 dans l'ENT Éclat (Environnement numérique de travail).

B - Actions en cours :

Le parcours de découverte des métiers et des entreprises s'enrichit chaque année. Ainsi, en 2021-2022, les collèges du quartier de Planoise ont participé à des visites d'entreprises, ont accueilli des professionnels en classe en s'inscrivant via le catalogue à des actions de relations école entreprise.

Le CLEE est par ailleurs intervenu à la demande de professeurs pour les accompagner :

- dans la recherche de lieux d'accueil en stage de 3ème ;
- l'organisation de forum des métiers ;
- l'organisation d'interventions de professionnels en classe.

La Région déploie un service renforcé visant à mettre à disposition une information actualisée et renouvelée sur les métiers et les formations qui y conduisent à destination des jeunes et du monde éducatif. Ce service repose notamment, et non exclusivement, sur les outils suivants :

- « Cléor » pour découvrir les métiers selon les centres d'intérêt, les compétences ou les expériences ;
- « La galerie de l'orientation » installée sur ECLAT BFC rassemble gratuitement les ressources existantes de l'ONISEP complétées des informations régionales.
- Les guides pour les élèves en terminale « Après le Bac j'ai le choix » et pour les élèves en 3ème « Après la 3ème j'ai le choix ».
- Explor'actions » ouvert aux enseignants sur Éclat BFC pour accéder par un moteur de recherche géolocalisé aux actions dédiées à la découverte des métiers proposées aux établissements scolaires.
- L'accompagnement financier des déplacements des élèves, apprentis et étudiants aux événements de découverte des métiers organisés en région Bourgogne-Franche-Comté.

C - Plan d'actions :

Le service relation école entreprise et le comité local école-entreprise des réseaux d'éducation de Besançon doivent répondre à de nouveaux enjeux liés à des évolutions réglementaires, institutionnels et politiques et par conséquent, définir de nouveaux axes de travail en cohérence avec les objectifs du pacte envisagé dans le quartier de Planoise.

– Diversité des acteurs :

- Partenaires institutionnels et territoriaux : Conseil régional, Chambres consulaires, Conseils

- départemental, ...
- Partenaires internes : DRAIO, Onisep, établissements scolaires, ...
- Partenaires économiques : organisations professionnelles, chambres des métiers, ...

– Prise en compte de dispositifs variés :

- CLEE et REEC ;
- Plateformes technologiques (PFT) ;
- Campus des Métiers et des Qualifications (CMQ) qui doivent permettre de répondre à ce défi.

Ainsi, le plan d'action relatif à la découverte des métiers et des entreprises s'articule autour de trois cibles : la communauté éducative, les élèves et les familles.

Travail avec les équipes éducatives :

Mesure 10 : Nous organiserons une rencontre inédite en présentiel dans les établissements de Planoise pour faire connaître les outils mis à la disposition des équipes éducatives par l'Éducation nationale et par la Région BFC. Cette démarche vise à présenter l'ensemble des actions conduites dans les réseaux d'Éducation de Besançon et les outils déployés par la Région (Explor'action métiers, galerie de l'orientation, casques de réalité virtuelle, guides, etc). Cette présentation serait conduite à deux voix (DRAFPIIC et DOPP).

Travail à destination des jeunes :

Mesure 11 : Suite aux présentations à destination de la communauté éducative, nous mobiliserons les différents outils proposés au bénéfice des collégiens et lycéens de Planoise.

Mesure 12 : Au plus près des élèves, nous présenterons les outils d'information sur les métiers via les instances représentatives que sont les Conseils de la vie Lycéenne, et les Conseils de la vie collégienne.

Travail à destination des familles et des parents d'élèves :

Mesure 13 : Nous présenterons l'outil Eclat aux parents, ses fonctionnalités et les ressources mis à disposition. Cette action est à croiser avec les travaux conduits au sein de l'Axe 5 « Famille et parentalité », travaux dans lesquels elle pourrait être incluse.

Article 7. Emploi et insertion :

Le chômage est identifié comme une plaie structurelle pour les habitants du quartier qui compte 2842 demandeurs d'emploi, dont plus de 500 jeunes. L'enjeu majeur est de permettre aux jeunes de Planoise, sortis du système scolaire et sans solution professionnelle d'être accompagnés par le service public de l'insertion et de l'emploi (SPIE) pour favoriser leur insertion. Cette mission s'organisera autour de mises en relation entre les entreprises qui cherchent à recruter et les candidats de 16 à 25 ans qui souhaitent découvrir un métier en ayant pris connaissance de l'environnement professionnel de chaque emploi.

A - Contexte et enjeux :

Début septembre 2022, 360 jeunes planoisiens âgés de 16-26 ans étaient recensés comme demandeurs d'emploi ou connus de la mission locale ou de Pôle Emploi. A cela s'ajoute, 100 à 150 jeunes sortis du système scolaire et non connus par la mission locale et Pôle emploi.

Sur le bassin d'emploi Besançon, nous comptons 535 jeunes accueillis par Pôle emploi (PE) et la Mission locale (MILO) dans le cadre du Contrat d'engagement jeunes (CEJ). 161 résident dans les QPV de Besançon, ce qui représente 30%.

L'enjeu majeur de ce plan d'action est de permettre à tous les jeunes du quartier de Planoise, sortis du système scolaire et étant sans solutions professionnelles, de se voir proposer un accompagnement par le service public de l'insertion et de l'emploi, dans l'objectif de favoriser leur insertion professionnelle. À cet effet, les animatrices du SPIE (agents de Pôle Emploi mis à disposition du projet SPIE) auront à assurer, dans un certain nombre de situations choisies, la coordination des différents intervenants dans le projet du jeune. L'objectif est de piloter la file active des personnes en insertion pour favoriser l'adéquation entre la demande et l'offre.

Ce plan d'action a vocation à se déployer de manière immédiate, mais également à s'inscrire dans le temps afin de mettre en place des mesures d'accompagnement durables pour les jeunes de Planoise.

B - Actions en cours

- L'appel à projet régional en cours « CEJ - jeunes en rupture » conduira à désigner un opérateur en charge de repérer et d'accompagner les jeunes en rupture ;
- L'ouverture depuis la rentrée de septembre d'une École de la seconde chance (E2C) sur Planoise ;
- Réunions d'informations collectives (PE + MILO) sur le CEJ en direction des jeunes des QPV de Besançon. Les deux premières réunions tenues à ce jour démontrent une nouvelle fois les difficultés à mobiliser les jeunes ;
- Mise en place et appui de l'action « Mesdames, osez les microtechniques » qui consiste à Permettre à des femmes éloignées du monde du travail de s'insérer professionnellement dans l'Industrie du secteur des Microtechniques grâce à une Formation Préalable au Recrutement, un dispositif à travers lequel les entreprises s'engagent à recruter les stagiaires à l'issue de la formation pour une période de 6 mois minimum.

C - Plan d'actions :

Mesure 20 : Nous travaillerons à repérer et accompagner les jeunes en rupture (appel à projet CEJ jeunes en rupture).

Mesure 21 : Nous outillerons les structures associatives pour les aider dans la mobilisation des jeunes et identifier au sein de chaque institution des référents / personnes ressources en capacité de répondre aux questions des associations et des jeunes.

Mesure 22 : Nous lanceront le dispositif «Le quartier de Planoise, territoire du service public, de l'insertion et de l'emploi».

Mesure 23 : Nous fédérerons les énergies au travers de l'organisation d'un évènement fort sur le quartier (journée du numérique).

Mesure 24 : Nous appuierons davantage le dispositif « SPORT – Sésame de l'emploi » pour lui donner plus visibilité auprès des jeunes.

Mesure 25 : Nous déploierons le dispositif FOQUALE – Réseau formation qualifications emploi.

Mesure 26 : Nous mettrons à dispositions nos ressources pour déployer au mieux l'action et le déploiement de l'École de la 2e Chance.

Article 8. Diversité culturelle :

Des objectifs de développement des pratiques artistiques et culturelles, de découverte de l'offre culturelle et patrimoniale locale pour les publics qui en sont plus éloignés sont prévus dans le volet « culture » du contrat de ville dans le Doubs. Il s'agit là de mettre en œuvre ces objectifs par le renforcement et l'adaptation des dispositifs de droit commun.

A - Contexte et enjeux :

L'agence nationale de la cohésion des territoires précise pour les volets « culture » des contrats de ville des objectifs de développement des pratiques artistiques et culturelles, de découverte de l'offre culturelle et patrimoniale locale pour les publics qui en sont le plus éloignés.

La mise en œuvre de ces objectifs peut se traduire par le renforcement et l'adaptation des dispositifs de droit commun (« c'est mon patrimoine », « été culturel » par exemple), le développement de projets partenariaux impliquant lors de leur élaboration et en amont le référent contrat de ville culture de la DRAC, la direction de l'action culturelle de la collectivité, la direction du contrat de ville du Grand Besançon, le délégué du Préfet, a minima.

B - Actions en cours dans le cadre du contrat de ville :

À Planoise sont notamment déployées aujourd'hui, et pourraient être renforcées dans une démarche d'aller-vers les publics qui en sont les plus éloignés :

1- L'action de médiation culturelle (avec un adulte-relais) de l'association Juste Ici, avec une large programmation annuelle d'interventions artistiques participatives avec les partenaires et habitants du quartier. L'association a par exemple pour « quartiers d'été » réalisé 18 ateliers de pratiques avec plus de 100 participants.

2- « Idencité » du carrefour d'animation et d'expression musicale (CAEM) de Planoise, école de musique structurante, qui accueille aujourd'hui 20 jeunes de 12/18 ans par an et développe la pratique musicale pour primo-accédants. Très sollicitée par les familles malgré son coût, l'action bénéficie depuis septembre 2022 des tickets culture de la collectivité pour compléter le coût de l'inscription, bien que cela ne permette pas pleinement de répondre à la demande. Ce projet combine formation musicale sur site et ouverture sur les structures musicales locales par des stages, visites et restitutions (jeunes avec les familles, soit plus de 200 personnes du quartier).

3- Les parcours culturels élémentaires portés par la collectivité, combinant les dimensions éducatives et culturelles autour de la connaissance du domaine artistique et culturel, la pratique artistique, la rencontre avec des œuvres, des lieux et des professionnels, avec la forte implication des enseignants et un maillage territorial d'acteurs très important. L'hypothèse d'un déploiement envisageable pour les 12-17 ans, au-delà des coûts, se confronte à la grande difficulté constatée de capter ce public.

4- « Rendez-vous conte » porté par l'Orchestre Victor Hugo, découverte de la musique symphonique, au sein de la médiathèque Mandela, par des ateliers de création pour 60 enfants de 8 à 12 inscrits aux accueils périscolaires du quartier (Francas).

5- « Une saison en partage » porté par la compagnie Airelles et le Centre Dramatique National (CDN), ouvert à l'ensemble des QPV mais fortement articulé avec les acteurs de Planoise, à destination d'une trentaine de jeunes de 17 à 25 ans par an et proposant des ateliers de découverte de l'univers professionnel culturel, une « école du spectateur » avec accès à la programmation culturelle du CDN, des rencontres avec les artistes, des stages de théâtre.

Sans être exhaustif, et sans oublier les projets pouvant être développés par le Théâtre des 2 scènes avec les écoles du quartier, la volonté de la Rodia de développer son action dans le quartier, les projets menés par le secteur jeunesse de la maison de quartier et de la médiathèque Mandela, des pistes d'amélioration et de développement peuvent être investiguées.

C - Plan d'actions :

Mesure 30 : Nous renforcerons les projets culturels existants et à venir soutenus dans le cadre du Contrat de Ville.

Mesure 31 : Nous développerons un programme d'actions porté par les acteurs culturels locaux

(musées, patrimoine départemental, etc) en s'appuyant sur les médiateurs des équipements culturels notamment.

Mesure 32 : Nous renforcerons les moyens de la cité éducative grâce à une convention « A la rencontre de l'Orchestre » avec l'Orchestre Victor Hugo et le collège Diderot.

Mesure 33 : Association PARI – Accompagnement scolaire. Une nouvelle convention adulte-relais pour promouvoir l'ouverture culturelle.

Mesure 34 : Nous travaillerons avec des artistes pour proposer des événements culturels.

Mesure 35 : Nous organiserons un événement de danse en partenariat avec les associations présentes sur le quartier.

Article 9. Accès à la santé :

Malgré une offre de soins satisfaisante en termes de structure sur le secteur, les habitants du quartier de Planoise demeurent éloignés de notre système de santé. En allant-vers les usagers, en mettant en place des espaces de parole et des actions de médiation en santé, l'État et les collectivités vont renforcer leur action pour apporter un accompagnement à la fois médical, psychologique et social à chacun, en les rendant acteurs de leur santé.

A - Contexte et enjeux :

La ville de Besançon exerce une compétence facultative générale en matière de santé, notamment en matière de politique de la ville.

Le quartier prioritaire politique de la ville de Planoise n'est pas considéré comme un QPV en déficit de professionnels de santé car il comporte une très bonne densité médicale, notamment en médecins généralistes : une petite quarantaine (38 au recensement de 2020) pour 21 000 habitants si l'on considère le quartier dans son ensemble, soit une densité médicale de 18,09 pour 10 000 hbts ; 15 000 habitants si l'on se limite aux contours des QPV, soit une densité de 25,33 pour 10 000 habitants. Ce qui est très supérieur aux densités nationale (8,76) ; régionale (8,51) ; et départementale (9,89). Même en « neutralisant » SOS MEDECINS (12 médecins) – du fait que son périmètre d'intervention s'étend sur les secteurs de garde de Besançon (ville complète et quelques communes limitrophes) –, les taux ressortiraient encore respectivement à 17 et 12. A noter également la présence à proximité du CHU et de nombreux praticiens installés sur le récent quartier des Hauts du Chazal.

À noter que 3 % des crédits politique de la ville de l'État sont consacrés au volet « prévention et éducation à la santé ». Les moyens de la politique de la ville, notamment la dotation politique de la ville (DPV) n'ont pas vocation à se substituer à l'intervention de l'ARS, mais d'intervenir en complément.

B- Actions en cours dans le cadre du contrat de ville :

Les grands axes :

- Soins psychologiques pour toute catégorie d'âge, mais notamment 3-18 ans ;
- Traitement et prévention toxicomanie car en forte hausse ;
- Lunette, bucco-dentaire, orthophonie ;
- Périnatalité et accompagnement de la grossesse à 3 ans. 27 % de mères isolées sont sur Planoise

Des ateliers destinés à initier des actions éducatives et de soutien à la santé ont été créés comme :

1 - l'Atelier Santé Ville visant à promouvoir et éduquer à la santé, porté par la Direction Hygiène et

Santé de la ville de Besançon.

En 2022, des financements ont été apportés à hauteur de 19 000 € par l'ARS et 21 000 € sur les crédits Politique de la Ville .

Ces actions à l'échelle des 5 QPV de la ville de Besançon d'actions concernent :

- la prévention hygiène bucco-dentaire ;
- la nutrition ;
- des ateliers associant des psychologues, parents, enfants, assistantes maternelles avec l'antenne petite enfance ;
- la promotion d'actions de vaccination et liées au protocole COVID ;
- la prise en compte de la prévention contre le tabagisme, activité physique et sportive : en cours d'étude, en lien avec le CCAS ;
- des partenariats avec les MJC, clubs sportifs.

À noter que GBM souhaiterait impliquer davantage les bailleurs sociaux sur les thématiques de vieillissement de la population en QPV, la perte d'autonomie et la fracture numérique en matière de santé.

2- La cuisine éducative, « de la fourche à la fourchette, la santé en cuisinant » : porté par la direction Hygiène et Santé de la ville de Besançon. Promotion et éducation à l'alimentation équilibrée, courses, cuisine... financé à hauteur de 1 500€ sur les crédits Politique de la Ville et 2 160€ sur des crédits FIR ARS, en complément de crédits de la ville de Besançon.

3 – Dispositif d'accompagnement psychologique transitoire : réunions bimensuelles pour traiter de situations des locataires du parc social qui présentent des souffrances psychiques.

Ces réunions associent les services de soins psychiatriques (Novillars), les bailleurs et les travailleurs sociaux. Sur les seuls QPV de Besançon, cet accompagnement s'élève à : 8 000€ Politique de la Ville par l'État + 7 500€ CCAS pour environ 20 situations par an.

D'autres politiques en matière de santé sont également portées dans le cadre de dispositifs dédiés comme :

1 - La prévention des conduites addictives :

Des actions sont financées par la collectivité, le Conseil départemental, l'ARS et la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA) et portées par Centre de soins d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA). Elles concernent :

- Initialement , dispositif expérimental dans le Contrat de ville, et désormais intégré au droit commun, financé par des crédits médico-sociaux de l'ARS. Équipe mobile de 6 professionnels en addictologie effectuent 10h30 de maraudes par semaine, avec une présence renforcée sur Planoise (tous les lundis). Missions de prévention, de réduction des risques en lien avec les produits psychoactifs licites et illicites, les pratiques de consommation, mais aussi la distribution de matériels comme les kits de consommation à moindre risque, les préservatifs, ... L'équipe, pluridisciplinaire, a aussi pour spécificité d'accompagner les personnes dans un contexte périnatal. Des adolescents/jeunes adultes font partie du public-cible ;
- la prévention éducative précoce ;
- le dispositif TAPAJ : contrats de travail sur une journée ;
- les actions de sensibilisation des acteurs de proximité.

2 - Cité Éducative :

Plusieurs actions portées par la ville de Besançon :

- En partenariat avec les services départementaux de l'Éducation Nationale, la caisse des écoles de la ville de Besançon développe l'organisation de dépistages d'orthophonie, notamment dans QPV, à la demande des enseignants (formation en amont des enseignants).
- La ville, sur le volet dentaire, souhaite faire venir des dentistes/orthodontistes dans les permanences sur les QPV en vue de réaliser des dépistages et des interventions d'urgence

- Dans le cadre du dispositif « Programme de Réussite éducative », mise à disposition de deux psychologues du centre hospitalier de Novillars afin de proposer des rendez-vous dans des délais contraints. Le CHS de Novillars valorise cet apport à hauteur de 80 000 € (financement ARS).

3 - Pass Santé Jeunes :

Site internet destiné aux jeunes de 8 à 18 ans et à leur entourage (pour ceux-ci il existe aussi un espace dédié 0-8 ans) regroupant un corpus d'informations fiables et actualisées sur 14 thématiques de santé. Ce portail s'inscrit dans le cadre d'un dispositif régional plus global visant à développer, dès l'enfance, les capacités des adolescents à agir sur leur propre santé, à travers des plans d'actions locaux. Il s'adresse aussi aux professionnels de ce public, met à disposition des ressources documentaires, outils d'animation, modules pédagogiques. Des journées de formation ainsi que de sensibilisation sont aussi réalisées régulièrement. Porté par l'IREPS, financé par l'ARS.

4 - Centre d'Examen en Santé de la CPAM sur le site CCAS/Maison des services :

Gratuit, destiné en priorité aux personnes de plus de 16 ans éloignées du système de santé et en situation de précarité, qui ne bénéficient pas d'un suivi médical régulier réalisé par le médecin traitant, ni des dispositifs d'offre de prévention organisée comme les dépistages des cancers par exemple. C'est l'occasion de faire un point sur sa santé, de poser des questions à une équipe médicale en toute confidentialité, d'être informé et orienté, en lien avec le médecin traitant, vers les structures de prises en charge, notamment éducatives. Tout professionnel en proximité de travail avec ce public peut l'orienter vers le centre. Des prises de rendez-vous se font aussi par internet.

5 - Un espace de paroles à la maison de quartier de Planoise, porté par le Conseil Local en Santé Mentale (CCAS) :

Un jeudi sur deux à partir de 10 h, un café « salut comment vas-tu ? » permet d'aller à la rencontre des habitants (et donc aussi des jeunes), d'aborder la question de la santé mentale et de diffuser des informations sur les ressources mobilisables.

C- Plan d'actions :

Mesure 40 : Nous renforcerons la coordination de l'Atelier Santé Ville.

Mesure 41 : Nous développerons la communication en santé via des acteurs relais.

Mesure 42 : Nous financerons une nouvelle convention adulte-relais permettant de mener des actions dans le cadre de la prévention hygiène et santé en direction des familles notamment allophones en partenariat avec l'association Miroir du Monde.

Mesure 43 : l'ARS renforcera les actions dans le champ des addictions et de la Santé Mentale.

Mesure 44 : Nous créerons une équipe de soins primaires sur Planoise.

Mesure 45 : Nous travaillerons à apporter une attention toute particulière au secteur de Planoise au sein du Contrat Local de Santé (CLS) du Grand Besançon.

Article 10. Famille et parentalité :

A – Contexte et enjeux :

Soutenir et valoriser les compétences parentales pour permettre aux familles d'assurer leurs droits et obligation est un enjeu central dans un quartier où 86% d'entre elles bénéficient de prestations

de la Caf du Doubs et 20% sont monoparentales. Déployer des actions contribuant à poser un cadre d'écoute et de dialogue des parents avec les professionnels, soutenir les lieux d'accueil, d'appui et d'écoute enfants-parents, les dispositifs d'accompagnement à la scolarité, constituent une attente des acteurs et professionnels de terrain qui peuvent identifier une dégradation notable dans le quartier, au sortir de la crise sanitaire qui l'a durement impacté, et particulièrement pour les plus jeunes.

B – Actions en cours :

- Ateliers parentalité scolarisation 2/3 ans portés par la ville de Besançon, ouverts aux parents d'enfants scolarisés en petite et très petite section en vue du développement de la primo-scolarisation, visant le renforcement liens parents/équipes enseignantes ;
- Dispositif de renforcement des liens entre le centre social et les écoles primaires et les collèges dans un contexte de développement de l'accompagnement à la scolarité ;
- Café des parents, séminaires, réunions et temps d'accueil consacrés aux familles identifiées par les acteurs de la cité éducative de Planoise.

C- Plan d'actions :

Mesure 50 : Nous renforcerons les coopérations et la coordination des démarches de proximité, appuyées sur le centre social, les espaces de vie sociale pour accompagner les habitants à devenir acteur :

- à l'amélioration de leur cadre de vie ;
- au développement de l'éducation et de l'expression culturelle ;
- au renforcement des solidarités et des relations de voisinage.
-

Cette coopération se complétera par un renforcement des démarches d'aller-vers les habitants pour promouvoir les équipements du quartier (LAEP Ludothèque, etc).

Mesure 51 : Nous créerons un second LAEP (lieu d'accueil enfants parents – labellisation caf) sur le quartier de Planoise en étroite collaboration de fonctionnement de celui existant et avec un accompagnement du conseiller territorial de la CAF du Doubs.

Mesure 52 : Nous intégrerons une démarche visant à réduire à la fracture numérique par le développement de l'accompagnement lié à la dématérialisation, notamment en lien avec les outils de l'Éducation Nationale et les structures gestionnaires visant l'accès aux droits, en lien avec les espaces publics numériques (EPN, Maison France Service).

Mesure 53 : ADDSEA – création de deux nouvelles conventions adultes-relais médiateurs de rue en renfort des 2 éducateurs de l'équipe de prévention mobile de la prévention spécialisée. Une convention adultes-relais visant à accompagner les publics Mahorais en particulier.

Mesure 54 : Association PARI – Accompagnement scolaire. Nous financerons deux nouvelles conventions adultes-relais visant à accompagner les publics allophones en particulier Mahorais.

Mesure 55 : Nous financerons le fonctionnement d'une 3ème crèche à tarification conventionnée sur Planoise.

Mesure 56 : Les deux collèges du quartier bénéficieront par ailleurs de la démarche « collèges ouverts » validée par le Conseil Départemental en octobre 2022 qui crée l'opportunité de mettre en relation la communauté éducative avec d'autres acteurs, qu'ils soient dans le domaine de la formation ou d'autres secteurs professionnels. C'est aussi une façon de contribuer à l'élargissement du champ des possibles pour les collégiens et d'en faire des lieux de vie que s'approprient les familles.

Signataires

Monsieur le Préfet du Doubs,

Madame la Présidente de la Région
Bourgogne-Franche-Comté

Madame la Présidente du
Département du Doubs

Madame la Maire de Besançon,

Monsieur le premier Vice-Président
de la Communauté Urbaine du
Grand Besançon Métropole,

Monsieur l'Inspecteur d'Académie
du Doubs

Madame la déléguée territoriale du
Doubs de l'Agence Régionale
de Santé,

Monsieur le Directeur territorial de
Pôle Emploi,

Monsieur le Directeur de la Caisse
d'Allocations Familiales du Doubs,

L'engagement des collectivités reste soumis à la validation de leur instance délibérante.

